



Communiqué du Collectif InterHopitaux du 3 Mars 2020

Le collectif InterHopitaux, regroupant personnels hospitaliers, associations de patients et usagers, a pris connaissance avec intérêt des propos du Ministre de la Santé annonçant un déblocage de 260 millions. Il s'agit de la simple restitution de la « mise en réserve prudentielle » de 2019...déjà annoncée en décembre par sa prédécesseure¹. Pour mémoire, chaque année une partie du budget des hopitaux est mis en réserve (non versé) pour limiter un éventuel dépassement de l'ONDAM. C'est ainsi que l'hôpital a pu permettre de compenser les dépassements de l'ONDAM de ville certaines années.

Le déblocage de 2019 n'est donc pas une nouvelle ligne budgétaire. En l'état actuel de la législation il faut des correctifs budgétaires pour pouvoir bénéficier d'un financement additionnel. Ce n'est pas le cas ici. En 2020, d'après le rapport de la sécurité sociale, les objectifs d'économies prévus pour l'hôpital étaient de 830 millions d'euros avec une évolution des dépenses à 4,4%². La progression de l'ONDAM hospitalier a été voté à 2,3%³.

Le Ministre de la Santé doit obtenir un correctif budgétaire immédiat pour que les hôpitaux puissent faire convenablement face à leurs indispensables missions, embaucher le personnel nécessaire et rouvrir les lits ou blocs opératoires fermés faute de personnel. Il doit engager des négociations avec les organisations syndicales pour un plan de rattrapage des bas salaires des personnels hospitaliers.

¹ Agnès Buzyn le vendredi 6 décembre sur Europe 1, déclarait débloquer "le dégel total" des crédits hospitaliers en réserve, soit un montant de 415 millions d'euros pour l'année en cours.

² ANNEXE 7 ONDAM ET DÉPENSES DE SANTÉ p12

³ article 89 de la LFSS, JO du 27 décembre 2019